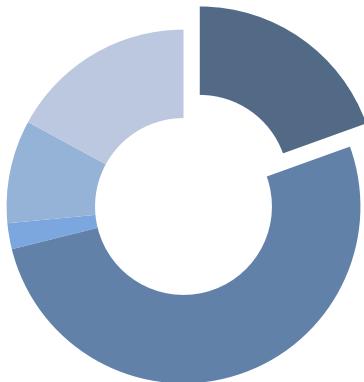


Clients résidentiels en Wallonie - 04/2021 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge

(c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



SAFE
Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du contrat

Comparez malin et payez moins

Tarif et durée		3 ans
Redevance fixe (€/ an)		75,00
Compteur monohoraire		7,48
Compteur bihoraire	Heures pleines	7,97
	Heures creuses	6,79
Compteur exclusif nuit		6,79
Facturation		Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.
Paiement		Par domiciliation, virement ou Zoomit.
Service 5 étoiles		Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).
OCTA+ deals		Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+. Demandez votre HybridCard et bénéficiez de ristournes dans plus de 2 stations sur 3 en Belgique. Carte acceptée entre autres dans les réseaux ESSO, Lukoil, Q8, TEXACO et bien d'autres. Ristourne garantie jusqu'à 10 cents/litre TVAC valable sur le prix officiel. Bénéficiez d'une réduction d'un cent supplémentaire si vous optez pour une de nos produits SMART ou SAFE en électricité et/ou en gaz. Rechargez également via la même carte votre véhicule hybride ou 100% électrique dans plus de 1000 bornes de recharges disponibles en Belgique.
Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,25 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez non seulement un fournisseur 100% belge mais aussi de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution			Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement	Tarif prosumer (€/kVA/an)
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit						
Région flamande									
Fluvius Antwerpen	9,99	9,99	7,67	4,97	13,64	2,31	0,3512	0,2331	- 79,28
Fluvius Limburg	9,04	9,04	7,23	4,53	13,64	2,10	0,3512	0,2331	- 72,25
Fluvius West	9,62	9,62	7,42	4,84	13,64	2,17	0,3512	0,2331	- 76,04
Fluvius (Gaselwest)	14,99	14,99	11,65	7,24	13,64	2,46	0,3512	0,2331	- 112,42
Fluvius (Imewo)	11,70	11,70	8,91	5,86	13,64	2,37	0,3512	0,2331	- 90,45
Fluvius (Intergem)	11,05	11,05	8,55	5,48	13,64	2,33	0,3512	0,2331	- 86,25
Fluvius (Iveka)	13,20	13,20	10,51	6,22	13,64	2,10	0,3512	0,2331	- 98,99
Fluvius (Iverlek)	11,99	11,99	9,18	5,96	13,64	2,29	0,3512	0,2331	- 91,84
Fluvius (Pbe)	10,52	10,52	7,98	5,77	13,64	2,42	0,3512	0,2331	- 83,21
Fluvius (Sibelgas)	12,35	12,35	9,54	6,20	13,64	2,48	0,3512	0,2331	- 95,58
Région wallonne									
Aieg	7,21	7,58	5,78	5,05	26,71	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 67,43
Aiesh	11,83	12,18	7,86	6,73	18,22	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 86,34
ORES (Brabant wallon)	9,59	10,20	5,70	4,59	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 79,24
ORES (Est)	12,98	13,86	7,83	6,27	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 99,39
ORES (Hainaut Electricité)	10,63	11,22	6,95	5,85	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 85,47
ORES (Luxembourg)	11,58	12,13	6,77	5,39	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 90,29
ORES (Mouscron)	9,75	10,37	5,95	4,81	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 79,67
ORES (Namur)	11,14	11,83	6,75	5,49	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 88,16
ORES (Verviers)	13,02	13,80	8,24	6,82	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 98,79
Régie de Wavre	11,63	12,28	9,69	9,69	21,19	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 90,75
RESA	9,88	11,07	5,89	5,08	27,55	4,16	0,3512	0,2331	0,0750 77,06

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)

€/mois

Basse tension : client domicilié	0,43
Basse tension : client non domicilié	8,15
Moyenne tension	155,51
Haute tension	907,18

Comparez malin et payez moins

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	3,432
Coûts cogénération	- 0,393

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/04/2021 et le 30/04/2021 par un client résidentiel.

Le prix de l'électricité est fixé pour la période initiale du contrat et les fluctuations des prix de l'énergie seront à charge d'OCTA+.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.